

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 octobre 2021 à 19 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1. Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne le secrétaire de séance
2. Monsieur Pascal PEREAL est désigné Secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, Mme Sylvie GOULAY, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD Adjoints ; Mme Colette CARON, Mme, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR, M. Christian LEPROVOST, , Mme Caroline LEDOUX, Mme Véronique BABIN-PREVOST, Mme Aurélie LORTIE, Mme Françoise LORENZI, M. Arnaud TOLLEMER, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, Mme Cyrille MIDAVEN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Willy WUYTS, pouvoir à M. Frédéric DUCHÉ
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD

M. Christophe DELACOUR
Mme Fabienne DELACOUR

3. Est adopté le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2021.

- oOo -

N°2021-63

Installation d'un Conseiller Municipal suite à une démission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Madame Cyrille MIDAVEN, Conseillère Municipale, membre des Commissions municipales suivantes : Patrimoine, tourisme et cadre de vie / Culture, loisirs, manifestations, vie associative. Mme MIDAVEN au titre de la liste « les Andelys 2020 », deviendra membre suppléant de la commission de délégation de service public et Mme SEGUELA sera positionnée en qualité de titulaire de ladite commission ; de désigner Mme Martine SEGUELA à la commission consultation du marché hebdomadaire en remplacement de M. Paul BERNARD ; que tout conseiller municipal, membre d'une commission aura la possibilité de changer de commission au cours du mandat municipal sous réserve que les critères de représentation proportionnelle et de respect du nombre maximal de membres présents au sein des commissions municipales soient respectés ; précise que tout changement devra être validé par le Maire au préalable après demande écrite du conseiller municipal, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-64

Appel à projet une naissance un arbre – Partenariat Département de l'Eure – ONF – Ville des Andelys

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acter la conservation et

l'entretien du site par la collectivité pendant une durée minimale de 10 ans, **à l'unanimité des voix.**

- N°2021-65** **Mise à disposition à titre gracieux de deux locaux pour l'installation de professionnels de santé sur le territoire**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de d'acter la signature du bail professionnel conclu pour 6 ans à compter du 17 septembre 2021 au 16 septembre 2027 avec M. HASCIMENTO et Mme HEIP pour deux locaux 28 avenue de la République d'une superficie de 13,26 m2 et 21,12 m2 pour un loyer annuel de 4 800 € pour un local soit 9 600 € pour les deux, hors charges locatives ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer des conventions de mise à disposition à titre gratuit des locaux susvisés ainsi que tout document relatif à ce dossier ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2021-66** **Vente d'une emprise sur la parcelle de terrain cadastrée section BC 83 au Département de l'Eure pour le projet d'aménagement d'une voie verte entre les Andelys et Vernon**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la vente pour le montant d'UN EURO (1 euro) ne donnant pas lieu à paiement de l'emprise suivante : parcelle section BC n° 83 sise au lieu-dit « Le Château Gaillard » d'environ 616 m2 ; autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de vente ainsi que tout document relatif à cette procédure ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2021-67** **Renouvellement des représentants au comité de pilotage des sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner le représentant titulaire suivant : RICHARD Jessica, le représentant suppléant suivant : WUYTS Willy ; **à la majorité des voix (4 abstentions).**
- N°2021-68** **Avis du Conseil Municipal sur l'ouverture dominicale de commerces pour l'année 2022 (nombre égal ou inférieur à 5)**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable pour les portes ouvertes dans le secteur automobile : les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2021 et pour les commerces non alimentaires : les dimanches 20 et 27 novembre et 4, 11 et 18 décembre 2022 ; **à la majorité des voix (4 oppositions).**
- N°2021-69** **Délégation de Service Public des marchés d'approvisionnement – rapport annuel d'exploitation**
Le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'activité 2020 du marché public d'approvisionnement de la commune présenté par la « SARL Les fils de Madame GERAUD » ; dit que le rapport est tenu à la disposition du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture du public
- N°2021-70** **Budget Ville – Décision modificative n°2 – Virement de crédit pour une réduction de titre 2020**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acter une diminution de la redevance annuelle 2020 de 3200€ versée par la société Géraud, délégataire de service public pour la gestion du marché du samedi ; de réduire en conséquence le titre 1083 de l'exercice 2020 de 3200€ ; de valider les virements de crédits suivants : Section de fonctionnement dépenses : - Article 673 fonction 91 Titres annulés sur exercices antérieurs + 3 200.00€ - Article 022 fonction 01 Dépenses imprévues - 3200.00€, **à la majorité des voix (4 oppositions).**

- N°2021-71** **Mise à disposition du référent signalement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ; d'imputer au budget primitif 2021, les dépenses correspondantes ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2021-72** **Prime annuelle**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la prime au titre de l'année 2021 à 578,40 € ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2021-73** **Budget 2021 – Subvention sportive exceptionnelle pour le CSA – Création d'un emploi aidé CSA FOOT**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser au titre de 2021 une subvention exceptionnelle de 2 000 € au CSA. Article 2 : DIT que la dépense en découlant sera imputée au chapitre 65 du budget principal, article 6574 ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2021-74** **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis du Patrimoine des Andelys**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € à l'association « Les Amis du Patrimoine des Andelys » ; dit que la dépense en résultant sera imputée au budget principal au chapitre 65, article 6574 ; (M. Pascal PEREAL et Mme Martine SEGUELA étant membres de cette association, ne prennent pas part au vote) ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2021-75** **SIEGE 27 – Convention de participation entre le SIEGE et la commune – Travaux au lieu-dit RADEVAL**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention entre le SIEGE 27 représenté par son Président Monsieur Xavier HUBERT et la ville des Andelys représentée par son Maire Monsieur Frédéric DUCHÉ ; de verser au SIEGE une somme de 33 000 € (Section d'investissement) ; de verser au SIEGE une somme de 20 833 € (section de fonctionnement) ; **à l'unanimité des voix.**
- N°2021-76** **Adoption du règlement d'attribution des aides complémentaires des collectivités relatives aux OPAH SNA et OPAH-RU de Vernon et des Andelys**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le règlement d'attribution des aides complémentaires de SNA et de la commune des Andelys relatif aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain (OPAH-RU) des Andelys sur la base du projet, le cas échéant ajusté sans que l'économie générale ne puisse en être affectée, pour une application à effet immédiat, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents ; **à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Fait aux Andelys, le 7 octobre 2021.

Le Maire,

Frédéric DUCHÉ.